

MESSAGE DU CDIR



Au cours de l'année écoulée, le comité du régime de retraite s'est employé à s'assurer que le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes est viable pour les générations à venir. Il a fallu pour cela apporter certains changements, qui montrent notre engagement à faire en sorte que les cotisations de retraite des employés n'augmentent pas et à ce que le Régime demeure un régime de retraite à prestations déterminées.

La caisse de retraite a été mise à l'épreuve par l'instabilité des marchés en 2018, en particulier pendant les trois derniers mois de l'année. Les marchés d'investissement ont été touchés par un ralentissement de l'économie mondiale ainsi que par les tensions politiques causées par le Brexit et l'escalade de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. Tous ces facteurs ont eu une incidence négative sur le rendement de notre caisse de retraite et sur les ratios de capitalisation du Régime.

Je suis heureux d'annoncer que la caisse de retraite a fait plus que recouvrer les pertes de 2018 durant le premier trimestre de 2019, et qu'elle est bien surveillée et positionnée en vue de sa viabilité à long terme. Les marchés financiers mondiaux continueront d'être instables dans les prochaines années; cependant, le portefeuille du Régime est conçu de manière à maximiser le rendement des investissements tout en gérant le risque de pertes sur les placements.

Tandis que l'année 2019 progresse, le Régime se trouve en bonne santé financière. Nous avons axé nos efforts sur la communication aux participants des modifications apportées au Régime qui entrent en vigueur le 8 juillet 2019, au moyen d'un nouveau livret Régime de retraite, d'un nouvel estimateur de rente, de nombreuses séances de questions à un expert, et de diverses ressources pour mieux faire connaître le Régime. Nous continuerons de communiquer avec les employés et les retraités pour nous assurer qu'ils sont informés et qu'ils savent comment avoir accès aux renseignements et aux ressources disponibles concernant le Régime de retraite.

Sean N. Cantelon

Chef de la direction du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes

PRÉSENTATION DE VOTRE NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE



Le comité du régime de retraite souhaite la bienvenue à son nouveau président, **Ian Poulter**, chef des opérations des SBMFC.

Le président du comité du régime de retraite et les neuf membres du comité ont la responsabilité de superviser et d'administrer le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes.

APPRENEZ À CONNAÎTRE VOTRE RÉGIME

NOUVEAU LIVRET RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Pour le service ouvrant droit à pension le ou après le 8 juillet 2019



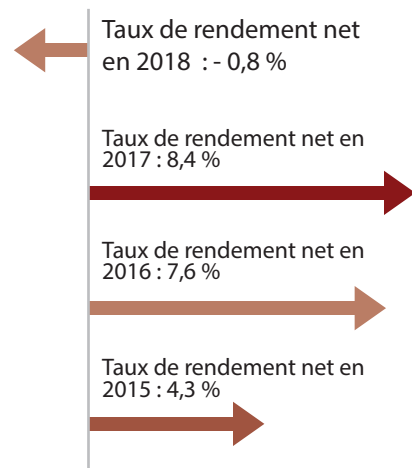
LIVRET RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Pour le service ouvrant droit à pension avant le 8 juillet 2019

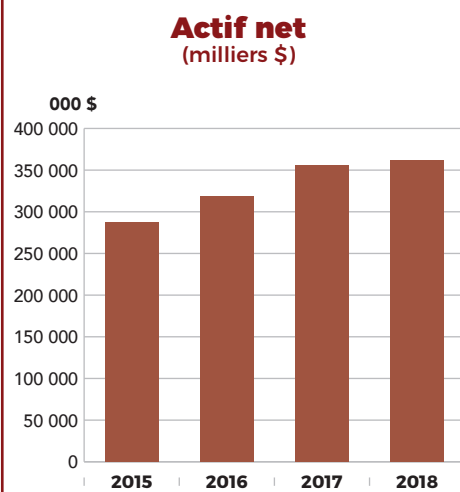
À titre de participant au Régime de retraite, vous avez accès à divers outils et ressources pour accroître votre littératie financière et vous aider à comprendre comment le Régime est géré. Les livrets Régime de retraite, un estimateur de rente, une foire aux questions et d'autres ressources sont accessibles sur notre site Web au www.sbmfc.com/retraite.

Pour obtenir des renseignements sur votre relevé de pension annuel et pour mettre vos coordonnées à jour, veuillez communiquer avec Coughlin par courriel à fnpretraite@coughlin.ca ou par téléphone au 1-888-613-1234.

Rendement des placements

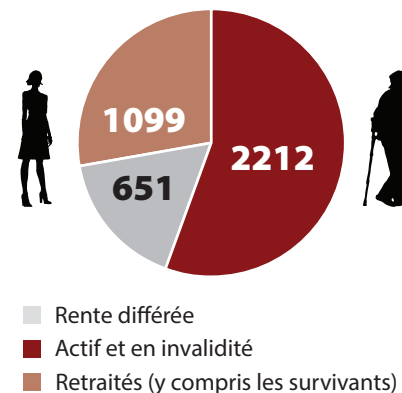


Capitalisation du régime

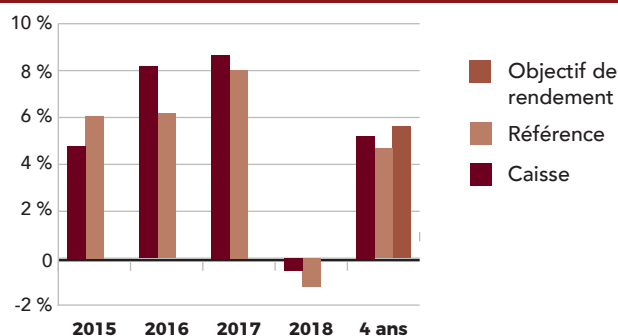


Participants

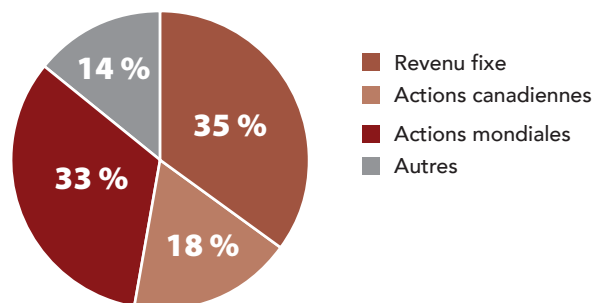
Âge moyen du participant actif = 44 ans
Âge moyen du retraité = 71,8 ans



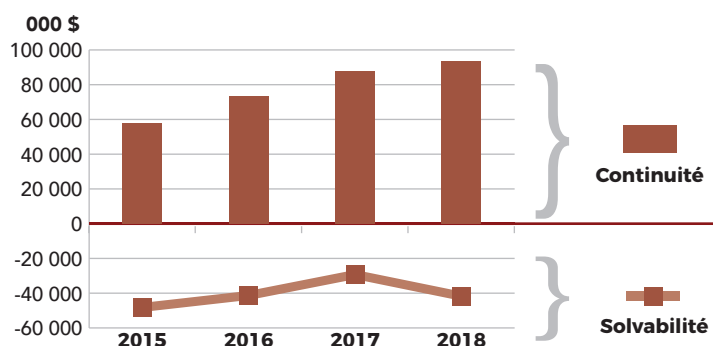
Rendement des placements du régime de retraite



Répartition des placements (à la fin de 2018)



Évaluation annuelle



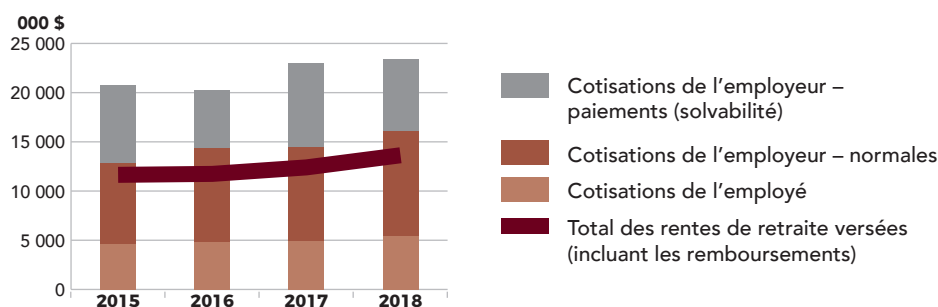
L'APPROCHE DE LA CONTINUITÉ EXPLIQUÉE :

Le ratio de capitalisation a subi une légère baisse en 2018, passant de 133,7 % à 133,1 %. Malgré cette très légère baisse, le Régime se porte encore bien.

LE DÉFICIT DE SOLVABILITÉ EXPLIQUÉ :

Le ratio de solvabilité est passé de 92,4 % à 89,6 % en 2018. Cette baisse est principalement causée par le ralentissement du marché et son impact sur les actifs de notre caisse.

Cotisations c. rentes de retraite



COTISATIONS C. RENTES DE RETRAITE EXPLIQUÉES :

Les cotisations des employés sont demeurées les mêmes alors que votre employeur a fait des paiements spéciaux de 7,3 M\$ en 2018 pour assurer la solvabilité du Régime.

POUR VOUS ASSURER DE RECEVOIR L'INFORMATION

sur votre régime de retraite, il est très important de transmettre vos coordonnées à jour à votre employeur ou à Coughlin. Les employés peuvent communiquer avec leur représentant des RH, alors que les retraités peuvent communiquer avec Coughlin et associés par courriel à

fnpretraite@coughlin.ca ou par téléphone au numéro sans frais 1-888-613-1234.